



Groupe de travail Emplois Repères

Réunion de synthèse
1er avril 2014

Il est à noter l'absence des fédérations CGT et FO à cette dernière réunion du groupe de travail sur les emplois repères.

L'objectif de cette dernière réunion est de présenter une synthèse des différents métiers génériques définis par les Caisses nationales comme emplois repères. Nous retrouvons une certaine cohérence dans la détermination des niveaux d'entrée notamment dans les métiers « front office » et « back office » plus particulièrement liés au cœur de métier.

Les niveaux d'entrée des emplois se situent du niveau 2 au niveau 4 et sont répertoriés en fonction d'activités bien définies et de technicités acquises.

Il en ressort les éléments suivants :

Sur les effectifs couverts par les emplois repères (hors emplois manager)

Famille : 15972 salariés/ 30265 soit 53%
Maladie : 28075 salariés/74899 soit 37%
Recouvrement : 5577 salariés /12668 soit 44%
Retraite : 3816 salariés /11857 soit 32%
Total : 53620 salariés /129689 soit 41%

L'effectif global couvert par les emplois repères avec emploi manager est de : 68 792 salariés soit 53% des effectifs.

Les niveaux d'entrée dans l'emploi se situent entre le niveau 2 et le niveau 4. De nouveaux métiers sont en émergence notamment dans l'accueil téléphonique et la supervision.

L'entrée du niveau 4B est envisagée sur les métiers de superviseur technique ou assistant technique de proximité.

REMARQUES CFTC

La CFTC prend acte des ces propositions mais met en garde les Caisses nationales sur les intitulés des métiers et la sur la nécessité d'un ciblage précis des activités pour éviter toute ambiguïté.

La CFTC ne cautionnera pas une politique restrictive qui nivellerait par le bas les niveaux d'entrée comme l'envisage la CNAF pour les téléopérateurs classés niveau 2. Toutes les Branches ont désormais un niveau d'entrée 3. Nous attendons de la Branche Famille qu'elle se positionne dans la même dynamique.

Par ailleurs, il nous semble désormais indispensable à partir de ce travail sur les niveaux d'entrée de passer à la deuxième étape par la mise en place de parcours professionnels consolidant ainsi les perspectives d'évolutions professionnelles

La CFTC déplore toutefois la frilosité des caisses nationales sur une étude sur les métiers dits transversaux. Nous devons également prendre en compte l'évolution des réseaux et faciliter par là même les passerelles entre métiers et également entre branches.

La CFTC a participé activement à ce groupe de travail pour défendre ce qui lui apparaît juste. Ce n'est qu'une première étape dans le long processus de négociation de la classification qui reprendra début juin.